FÉDÉRATION DES FINANCES Loire-Atlantique

CHS-CT du 8 novembre 2016

fo.044@dgfip.finances.gouv.fr **permanences le matins:** (02.40.20.76.56 mardi et jeudi – 02 40 74 03 87 lundi et vendredi

Motion Liminaire (Intersyndicale)
AMIANTE TRIPODE automne 2016

Il y a plus de 10 ans, à la demande des Fédérations des Finances, les ministres de Bercy se sont engagés à protéger les personnels des expositions à l'amiante, à organiser le suivi médical des exposés et à indemniser les victimes.

Or, nous constatons que :

- De nouvelles contaminations se produisent tous les ans parce que les dossiers techniques amiantes (DTA) et leurs fiches récapitulatives ne sont pas actualisés, que des travaux sont engagés sans diagnostic avant travaux (DAT), et que la signalétique des matériaux contenant de l'amiante déjà repérés n'est pas réalisée ou pas généralisée ;
- Le CHSCT ministériel et les CHSCT Finances ne disposent pas de toute l'information qui devrait leur être fournie de par la réglementation confirmée par le guide ministériel «prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments» et la circulaire «prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la Fonction Publique» du 28 juillet 2015.
- Ils ne sont pas consultés en temps et en heure comme ils devraient l'être, en amont des travaux, de façon à pouvoir contrôler, comme c'est leur rôle, la pertinence des décisions prises et le respect de la protection des travailleurs.
- Les personnels des Finances contaminés ne font pas systématiquement l'objet de délivrance de certificats de présence ou d'attestations d'exposition, ce qui entrave la possibilité de faire valoir leurs droits ;
- Le suivi médical amiante professionnel, post exposition et post professionnel des agents exposés n'est toujours pas mis en place, hormis quelques exceptions ;
- Lorsque les agents des Finances développent des pathologies liées à leur exposition à l'amiante, la reconnaissance en maladie professionnelle relève du parcours du combattant.

Pourtant, le Secrétaire général de Bercy a écrit le 23 août 2016 aux Directeurs Généraux et Directeurs pour les rappeler fermement au respect de la réglementation en vigueur et des engagements du ministère de l'Economie et des Finances, en particulier au niveau de la mise à jour des DTA, des repérages avant travaux et de la signalétique.
Dans le même temps, nous avons appris que nos 1 800 collègues nantais, exposés intensément aux flocages d'amiante de 1972 à 1993 dans la tour Beaulieu, nommée le Tripode, mouraient en moyenne 6 ans plus tôt que leurs collègues des Impôts auxquels ils sont comparés.

C'est pourquoi le CHSCT de la Loire-Atlantique exige :

- ✔ qu'une priorité absolue, avec les crédits correspondants, soit donnée à la mise à jour immédiate de l'ensemble des DTA et des fiches récapitulatives, y compris en recourant pour sa réalisation au marché de l'État existant ;
- ✔ qu'un plan de désamiantage pluri annuel soit financé en urgence et que l'abandon des locaux non domaniaux amiantés soit la priorité en terme immobilier ;
- ✔ que l'ensemble des agents Finances de notre champ de compétence qui ont été contaminés soit immédiatement recensé par les administrations, sous le contrôle de notre CHSCT, et bénéficient des droits à suivi médical prévus par la réglementation ;
- ✔ que les agents malades de l'amiante voient leurs droits reconnus. et qu'une aide psychologique et sociale leur soit apportée ;
- ✔ que le ministre s'engage activement pour la reconnaissance immédiate du Tripode en site amianté.

Etat d'avancement de la délivrance des certificats de présence et des attestations d'exposition à l'amiante (par direction).

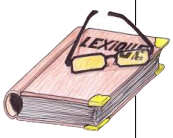

Lexique	Attestation de présence : quand il y a une exposition environnementale (non validée médicalement). Non délivrée si l'amiante est confinée
	Fiches d'exposition : en cas d'exposition professionnelle à l'amiante (hors dispositif TRIPODE) avec document médical, la partie médicalisée n'étant pas communiquée à l'administration qui remplit sa partie.

Douanes	✗ **Attestations de présence** : pas de délivrance car aucun site n'est amianté ✗ **Fiches d'exposition** : uniquement pour les gardes-côtes (relance en 2017 pour les agents exposés au cours de leur carrière)
DSFiPE	✗ **Attestations de présence** : 3 actifs (+ une personne à son retour de TAF) et 10 retraités concernés ✗ **Fiches d'exposition** : /
INSEE	✗ **Attestations de présence :**certificats entrant dans le cadre du dispositif TRIPODE donc réguliers (de 300 à 400 personnes concernées actifs, retraités et mobilité) NB : 2 à 3 personnes supplémentaires se signalent chaque année. ✗ **Fiches d'exposition** : néant
Tour de Bretagne :	✗ **Attestations de présence** : néant. Il y a de l'amiante confinée dans les angles de la Tour (sans intervention dans ces endroits) + dalles amiantées (pas de travaux) ✗ **Fiches d'exposition** : : néant
SRE	✗ **Attestations de présence** : néant ✗ **Fiches d'exposition** : néant Des agents venant du Tripode sont intégrés dans le dispositif spécifique.
DRFiP44	✗ **Attestations de présence** : 5 dossiers (2 clos et 3 en cours) ✗ **Fiches d'exposition** : 5 dossiers La DRFiP44 fait part de ses difficultés pour les expositions très antérieures.

Concernant le bâtiment Graslin, la DRFiP44 a fait repousser le diagnostic général, au motif de sa mise en œuvre trop rapide (c'est le bureau SPIB2C de la DGFiP qui a la main sur ce dossier). Des autorisations d'absence seront accordées les 22 et 23 novembre (par demi-journée) pour les agents concernés en fonction de leur zone de travail.

Lundi 21 novembre, les membres du CHSCTT sont conviés à une réunion sur les modalités d'intervention des opérations de repérage de l'amiante en présence de la société EXIM.

Projet d'implantation de la Trésorerie Nantes Amendes sur le site Atlantica

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a effectué une visite le 6 octobre sur le site de l'INSEE. Il a communiqué un bilan exhaustif qui fait apparaître plusieurs difficultés, avec en autres le classement du site en établissement recevant du public et l'absence de délivrance de l'autorisation de travaux délivrée par la mairie de Nantes après avis de la commission de sécurité compétente.

A l'écoute des réponses données par la DRFiP44, il était évident que les délais étaient trop longs et dépassaient la date butoir du déménagement, fixée désormais impérativement à fin mars 2017.
Suite à l'intervention de ***FO***, la DRFiP 44 a reconnu que Nantes Amendes devrait aller s'installer dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie de Rezé …. sans avoir de certitude à l'heure actuelle que ce soit de manière provisoire … ou pas !
Et si ***FO*** n'avait pas posé la question ?

Une commission immobilière aura lieu dans les semaines à venir (décembre 2016 ou janvier 2017).

Fermeture du bureau de Laval (Douanes)

Dans le cadre des restructurations aux Douanes, la création d'un service national de la fiscalité routière (SNDFR) a été annoncée fin 2014 suite à la décision d'abandonner la taxe péage de transit poids-lourds. Cette centralisation sera à Metz.

Le site de Laval est concerné par le transfert des activités "fiscalité transports" à compter du 1er juillet 2017 et fermera : 4 agents y travaillent actuellement : à Compter de la décision de la fermeture qui sera présentée dans un prochain CTL, le bureau devra fermer dans les 2 ans.

Ces collègues auront alors de deux possibilités :

- soit demander leur intégration à la Direction départementale des Finances Publiques (DDFiP) de Mayenne (possibilité offerte suite à un accord signé notamment par ***FO*** : rappelons qu'à FO, le choix a été fait de signer et accord pour permettre aux personnels des Douanes de ne être obligés de quitter leur département …. en demandant toutefois que ce soit en surnombre pour ne pas bloquer les agents de la DGFiP qui demandent leur affectation dans le département concerné.... c'est un peu le choix entre la peste et le choléra mais ***FO*** est là avant tout pour défendre les agents.
- soit de demander leur affectation au Mans ou à Angers (priorité absolue). Le site de rennes pourra être sollicité avec une priorité relative.

FO a fait part de ses inquiétudes pour les collègues concernés.d 'une manière ou d'une autre, leur avenir professionnel va être très affecté par cette décision. Et ce quand bien même, ils auront à leur disposition une cellule sociale.

VOTE : ***FO***, Solidaires et la CGT ont voté contre cette fermeture.
La CFDT s'est abstenue.

Information sur le dispositif de transcription pour les agents déficients auditifs

La DRFiP44 a présenté en séance, un nouveau dispositif qui va être mis en place à compter de janvier 2017 pour un agent malentendant travaillant actuellement en Service Impôt des particuliers (SIP) en secteur assiette.
Une démonstration lui a été proposée auprès d'un collègue du Ministère des Affaires Étrangères qui en dispose déjà.

Ce dispositif permettra non seulement de communiquer avec des entendants par téléphone ou lors de discussions en face-à-face mais également de suivre des formations et des réunions. Il est consultable sur le site de la société TADEO.

Bien entendu, cela nécessite des adaptations : le coût est de 13 500€, pris en charge par le Fonds d'Insertion des Personnes handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).
Par contre, reste à la charge de la direction concernée, le coût de la ligne locale (box et abonnement).

FO ne peut être que favorable à la mise à disposition de ce nouvel outil qui est une réelle avancée pour des collègues connaissant une telle situation afin de mieux communiquer avec leur environnement professionnel.

A ***FO***, nous pensons que dans un monde idéal, chaque enfant serait formé à la langue des signes dès la maternelle. Dans notre sphère professionnelle, ce serait déjà bien que chaque collègue qui le souhaite reçoive une formation dans ce domaine.

Suivi des visites de sites CHSCT – ISST – MP et mise à jour du tableau

Eu égard à la charge de devrait que représente ce point, il a été reporté à un groupe de travail du 22 novembre 2016

Registres SST et fiches de signalement

DRFIP 44	**SIE NANTES EST** -Problèmes de stores intérieurs absents ou extérieurs bloqués qui entraînent des difficultés d'inconfort sur écran : point en 2017 pour l'ensemble du site de Cambronne... *"si des crédits sont mobilisables" !* . Pas gagné dans la période d'austérité que nous connaissons depuis plusieurs années... ✗ Une intervention en interne est par ailleurs programmée pour le bureau concerné par cette fiche. **SIE SAINT-NAZAIRE NORD-OUEST** Fontaine à eau supprimée : suite au problème de fuites par le passé, seuls 10 sites sont désormais équipés (au rez-de-chaussée). Rappelons que les fontaines à eau n'étant pas régulièrement

	nettoyées, elle présente un risque de contamination. De plus, les échanges de microbes passent par le contact du goulot des bouteilles lors de la recharge en eau. C'est pourquoi, il est vivement conseillé de se fournir directement au robinet. Abri à vélos : l'abri sera installé à la fin des travaux pour ensemble du site De Gaulle. **PCRP SAINT-NAZAIRE (ANTENNE PORNIC)** Problème de relogement suite à la présence d'amiante au 1er étage : après discussions sur site, des solutions airaient été trouvés. Ce document n'ayant pas été communiqué dans son intégralité, la DRFiP44 devrait l'adresser aux membres du CHSCT dans sa version originale.
DOUANES	**SAUMUR VITICULTURE** - Insécurité : des solutions ont été trouvées. D'autres restent en cours de validation par la direction générale. **BIS ANGERS** Insécurité dans l'allée arrière du bâtiment : financement demandé au CHSCT (voir ci-après).
DIRCOFI	**DIVISION 5 :** Agencement et mobilier inadaptés d'un poste de travail : le réaménagement serait en ours amis cela n'a pas été confirmé en séance, faute de représentation de cette direction.

Utilisation des crédits du CHSCT

RAPPEL : en matière de CHSCT, la note d'orientation 2016 prévoit que *''La nature des actions pouvant ouvrir droit à un financement ou à un cofinancement du CHSCT n'a pas varié. Il doit toujours s'agir : d'actions exemplaires en matière de santé, de sécurité ou d'amélioration des conditions de travail, ou encore d'actions complémentaires à des actions directionnelles, ou enfin d'actions urgentes''.*

Direction	Nature dépense	Montant	
SRE	Luminaires sur pied	534,00	validé
DRFIP	BILI – Transpalette	2 028,00	validé
DRFIP	Cambronne – Réhauseur pour machine courrier	1 620,00	report
DRFIP	BILI- Barrières	1 582,80	validé
DOUANES	Montoir – Adaptation branchements électriques	630,42	validé
DOUANES	Nantes BRH – rampe de chargement	937,20	validé
DOUANES	Angers – Revêtement allée extérieure	3 907,56	validé
DRFIP	Divers sites – 2 fontaines à eau	1 188,00	validé
DRFIP	St Naz – DG – Rampe livraison	21 231,43	**cofInancement** ok
DRFIP	Ancenis-Guérande – Casques audio test	749,88	validé
DOUANES	Montoir – Aménagement cuisine	5 600,00	validé
DOUANES	Divers sites – Kit ménage	410,97	**report car dde cofinancement**
			validé

Les représentants *FO* en CHS 44

Patricia DAVID *FO* INSEE

Chrystelle TONNELIER *FO* DRFiP 44

Bruno LE CARRE *FO* DRFiP44

A-Françoise LOREAU *FO* DRFiP44

Philippe NOBILET *FO* DRFiP 44